



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20221205-D_2022_10_13-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_10_13

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 29 Novembre 2022

Présents : 22

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Adhésion au
groupement de commandes
avec le SDE07 pour un audit
énergétique des bâtiments
publics**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame BASTIDE Bérengère a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre une économie d'échelle, la garantie de rendus exhaustifs et une optimisation la procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commandes est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Le SDE 07 se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière.

Cette participation est égale au montant de l'étude pour les bâtiments concernés, déduction faite des aides perçues par le SDE 07. La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

Il conviendrait donc d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique, d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique, d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer, d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communautés de Communes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
- AUTORISE le Président à adhérer au groupement de commandes du SDE ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique dans le cadre du Décret Tertiaire,**

- **ACCEPTÉ** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de communes pour la réalisation d'audit énergétique,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement,
- **PREND ACTE** que la participation de la Communauté de communes sera égale au montant de l'étude pour les bâtiments concernés, déduction faites des éventuelles aides perçues par le SDE 07,
- **AUTORISE** le Président à transmettre les besoins de la Communauté de communes, à savoir le détail des bâtiments à auditer,
- **AUTORISE** le représentant du SDE 07 à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communautés de Communes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes,
- **DESIGNE** le Président Joël FOURNIER et les Vice-Présidents Thierry BRUYERE-ISNARD et Christian MANIFACIER afin de suivre la démarche et en organiser la gouvernance,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 05/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le